



Déclaration Liminaire à la CAP de titularisation des CPIP 28 et EST 4 et de la stagiairisation des CPIP 29

Monsieur le Président,

Nous sommes réuni.e.s ce jour pour la tenue de la CAP de titularisation des CPIP 28 et Externes sur Titre 4 et de stagiairisation des CPIP 29.

Cette CAP se tient au lendemain de la publication des résultats de la mobilité 2025 des CPIP.

Par sa combativité et son obstination à défendre les intérêts du corps des CPIP pour une mobilité équitable et transparente, la CGT IP a obtenu la consécration d'un barème de cotation, protégeant définitivement les mutations par points.

Ainsi, malgré le peu de postes ouverts dans les services, un nombre important de collègues a pu muter, notamment des agent.e.s bénéficiant de CIMM, contrairement aux sirènes de deux syndicats minoritaires en SPIP.

Si la CGT IP peut féliciter le respect de la date de publication des résultats annoncée par l'administration (en déplorant néanmoins son caractère tardif), qu'elle ne fut pas sa déconvenue à la découverte de la note rectificative faisant état d'un nombre important d'annulations et démutations imposées aux agent.e.s.

Il est inentendable que les agent.e.s subissent les conséquences graves de ces décisions et erreurs de l'administration, génératrices d'instabilité dans leur situation personnelle, s'ajoutant à l'instabilité professionnelle déjà existante.

Ce qui nous réunit aujourd'hui est la CAP de titularisation et de stagiairisation, et conformément à l'engagement pris il y a un an par l'administration, la CGT IP exige l'ouverture du groupe de travail dédié à l'évaluation de la formation initiale, avec une vraie remise en question de la formation et une évaluation en adéquation avec la réalité du terrain.

La CGT IP ne cesse de dénoncer le décalage trop important entre les enseignements de l'ENAP et la réalité des pratiques au sein des services.

L'amphithéâtre d'affectation, fixé le 22 juillet, également très tardif, ne laissera que peu de temps aux nouvelles.aux titulaires pour s'installer sur leur lieu d'affectation dans des conditions sereines.

La CGT IP réaffirme sa position sur le caractère exceptionnel des dérogations et son opposition à ce que des postes de CPIP placés soient proposés aux sortant.e.s d'école, au regard de la précarisation professionnelle qui en découle.

Que ce soit à l'ENAP ou dans les services, la CGT IP sera toujours présente auprès des élèves et des stagiaires pour s'assurer qu'ils/elles puissent bénéficier d'une formation de qualité et dans le respect des personnes.

La CGT IP, soucieuse de la défense des droits des agent.e.s, regrette que cette CAP n'ait pas pu être l'occasion d'étudier les recours individuels en suspens, et qu'il ait fallu user de la menace du boycott pour obtenir la tenue d'une CAP CPIP sur la période estivale, permettant leur examen dans le délai imparti.

Enfin, la CGT IP continue de se révolter, constatant jour après jour que les principes élémentaires de l'État de droit ne sont plus respectés par notre administration, dont le seul objectif est désormais de satisfaire aux volontés démagogiques et populistes d'un garde des Sceaux se rêvant présidentiable.

La CGT IP encourage ainsi tous.les les agent.e.s à se mobiliser pour la défense et le respect de leurs droits ainsi que ceux des personnes qu'ils/elles accompagnent.

**Face aux attaques répétées contre nos valeurs professionnelles et nos conditions de travail, la CGT IP appelle à la poursuite de la mobilisation :
toutes et tous dans la rue le 9 octobre 2025 à Paris !**

Les élu.e.s CAP CGT IP

A Paris, le 8 juillet 2025